



Ordonnance de télécom CRTC 2023-151

Version PDF

Ottawa, le 19 mai 2023

Télébec, Société en commandite – Approbation provisoire d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les pages de tarif proposées dans la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Télébec, Société en commandite	AMT 534 Tarif général – Correction aux frais de distance locale	4 mai 2023	19 mai 2023

2. Le Conseil traitera la demande d'entérinement formulée dans cette demande, et toute autre question liée à cette demande au besoin, dans une ordonnance ultérieure.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général